

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734*01

Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat compétente en
matière d'environnement

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration

Date de réception
25/06/2012

Dossier complet le
25/06/2012

N° d'enregistrement
2012 - 0625

1. Intitulé du projet

Amélioration de l'accessibilité du site d'activités économiques "BOMBARDIER" (Liaison RD50/RD354)

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

CA VALENCIENNES METROPOLE

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale

LÉTARD Valérie

RCS / SIRET

1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1

Forme juridique

EPCI.

Joignez à votre demande le document CERFA n° 14734*01

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
6° d)	Voirie d'une longueur inférieure à 3 km

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1

4.1 Nature du projet

Création d'une liaison routière entre les RD 50 et RD 354 desservant le site d'activités économiques "BOMBARDIER" (Communes de Quarembelle, Quivèrecq et Gespin)

4.2 Objectifs du projet

- Améliorer l'accessibilité (notamment PL) du site Bombardier
- Sécuriser la circulation des modes doux
- Réduire le trafic dans la traversée des centre-villes de Quivèrecq et Gespin

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

Création d'une voirie directionnelle avec cheminement piétons et cycles (longueur de la voirie : 1,7 km)

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

idem point 4.3.1

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s)

Dossier loi sur l'eau (régime déclaratif)
Autorisation de défrichement (peupleraie)

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Realisation d'une Etude d'impact

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Longueur du projet	1400 m
Raccourcies par un giratoire sur la RD50	25 m de rayon
Raccourcies par un giratoire sur la rue Entre Deux Bois	20 m de rayon

4.6 Localisation du projet

Adresse

Chemin d'Emblise
Rue Entre Deux Bois
Communes de Dourville,
Quiévrechain & Gespin

Coordonnées géographiques¹

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° :

Point de départ : Long. 50° 40' 25" 5 Lat. 3° 63' 36" 7

Point d'arrivée : Long. 50° 40' 33" 6 Lat. 3° 65' 58" 3

Communes traversées

Gespin
Dourville
Quiévrechain

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui ☐ Non ☒

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?

Oui ☐ Non ☐

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?

Oui ☐ Non ☒

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Zones industrielles & commerciales, Prairies
Règlements applicables : UE, NC & MALE

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui ☒ Non ☐

Si oui, intitulé et date d'approbation
Précisez le ou les règlements
applicables à la zone du projet

POS de Duraute (approuvé le 07.07.2000)
PLU de Gespin (approuvé le 20.10.04)
PLU de Quivrec'hain (approuvé le 23.07.04)

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation
environnementale ?

Oui ☐ Non ☐

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet
<http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☒	☐	- ZNIEFF I: Bois Saint-Laudelin / Bois d'Enlène - ZNIEFF II: Basse vallée de l'Escaut
en zone de montagne ?	☐	☒	
sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	☒	☐	PNR Scarpe-Escaut
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	
dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	☐	☒	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☒	☐	Bas bois au sud des marais de Gespin
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ?	☒	☐	PPRi sur Quivrec'hain et Gespin
si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☒	☐	Prescrit le 21.05.02 et 13.02.01
dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	

dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	☐	☒	
dans un site inscrit ou classé ?	☐	☒	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?	☒	☐	2PS "Vallée de la Scarpe et de l'Escaut" située à 4,5 km de la zone d'étude
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	☒	☐	Ancien abbaye bénédictine de Gzeon Périmètre de 500m concerne une petite partie au nord de la zone d'étude

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	☐	☒	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	
	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	☒	☐	le projet concerne l'extrême partie Sud de la ZNIEFF de type II et de la ZNIEFF de type I.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☒	☐	le projet concerne une peupleraie (propriété de Bombardier) et quelques terres agricoles (propriétés de Valenciennes Récapole).

Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☒	☐	PPRI (cf. paragraphe 5.2)
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☒	☐	Diminution des niveaux de bruit en centre-ville / Accroissement du niveau de bruit au droit de la future voirie Nuisances actuelles : site Bombardier et mitres avoisinantes
	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☒	☐	Circulation des véhicules en période nocturne
		☒	☐	Eclairage du parking du site Bombardier et de la rue Entre Deux Bois
		☒	☐	Emissions dues au trafic des véhicules.
		☒	☐	
Pollutions	Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?	☒	☐	
	Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☒	
Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?	☒	☐	Le projet permet de débiter le trafic en centre-ville de Gaspin et Quinévaches

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui ☐ Non ☒ Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui ☐ Non ☒ Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet ne concerne que très faiblement la ZNIEFF de type I, se situant en périphérie de celle-ci. Aucune fragmentation de cet espace inventorié ne sera réalisée. La situation du projet la plus proche de la voie ferrée et des stationnements existants sera redressée, afin de ne pas fractionner les espaces agricoles.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

	Objet
☒	Un plan de situation 1/25 000 ou, à défaut, au 1/50 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;
☒	Des photographies datées (2 ans maximum) de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des différentes prises de vue ;
☒	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;
☐	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Plan de localisation des captages en eau potable (le projet concerne très ponctuellement la limite Sud-Est du périmètre éloigné du captage de Virey).

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

Valenciennes

le,

25 JUIN 2012

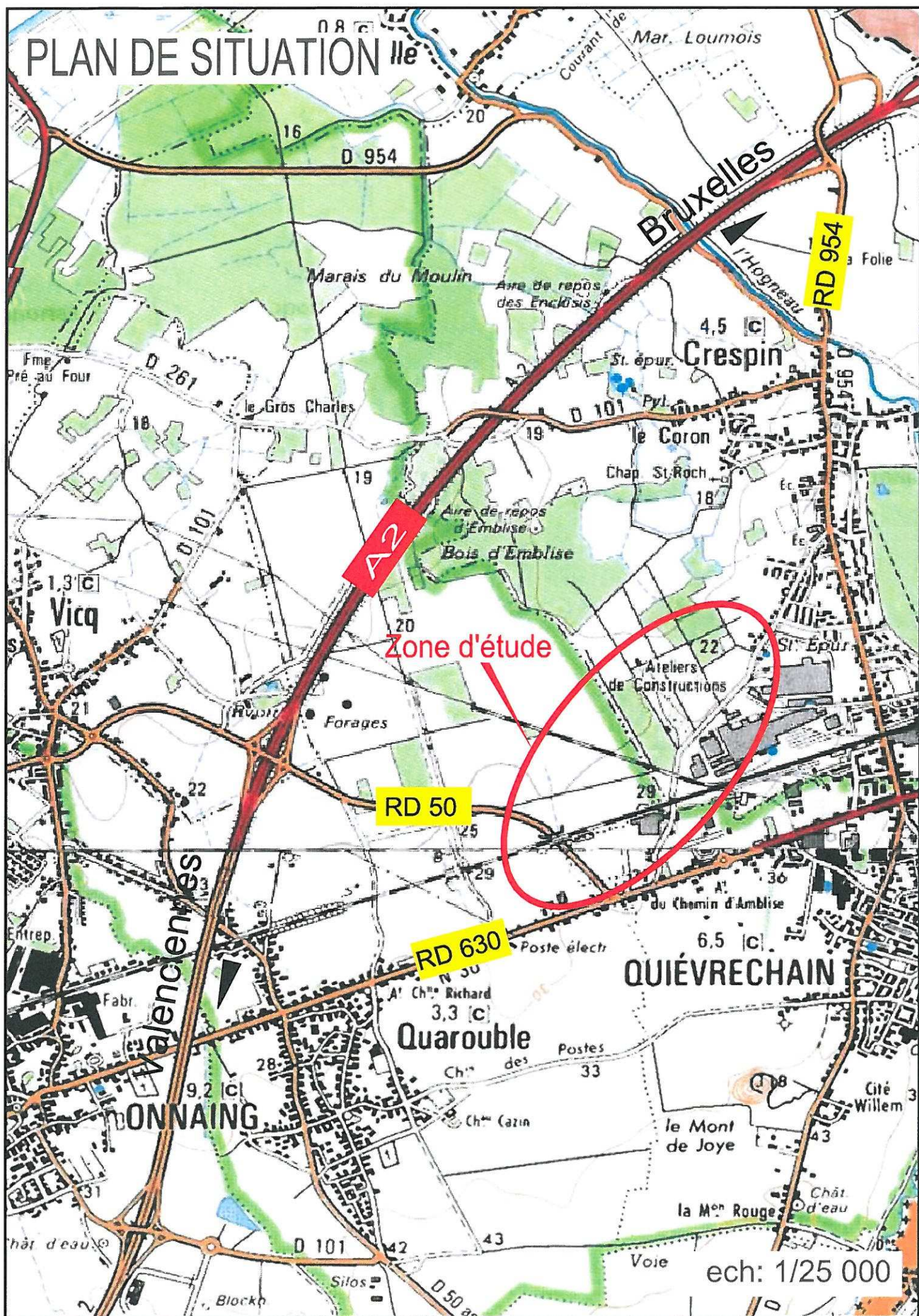
Signature



Pour la Présidente,
La Vice-Présidente déléguée
aux Ressources Humaines
et à l'Administration Générale,

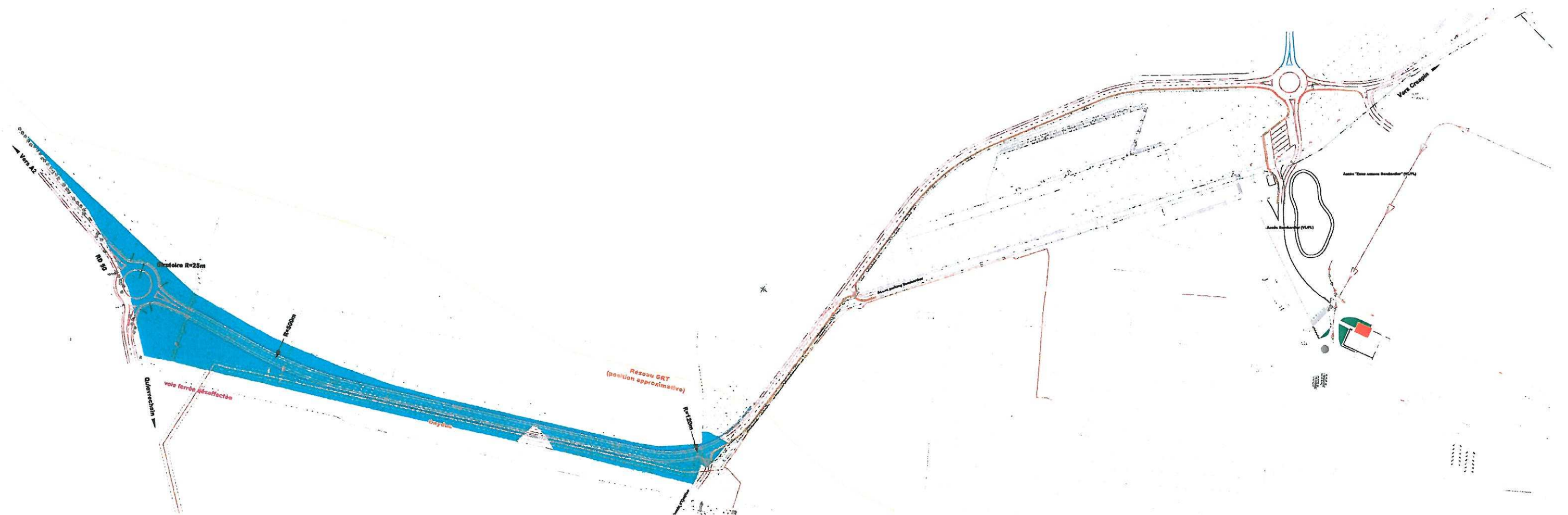
[Signature]
Renée STIEVENART

PLAN DE SITUATION

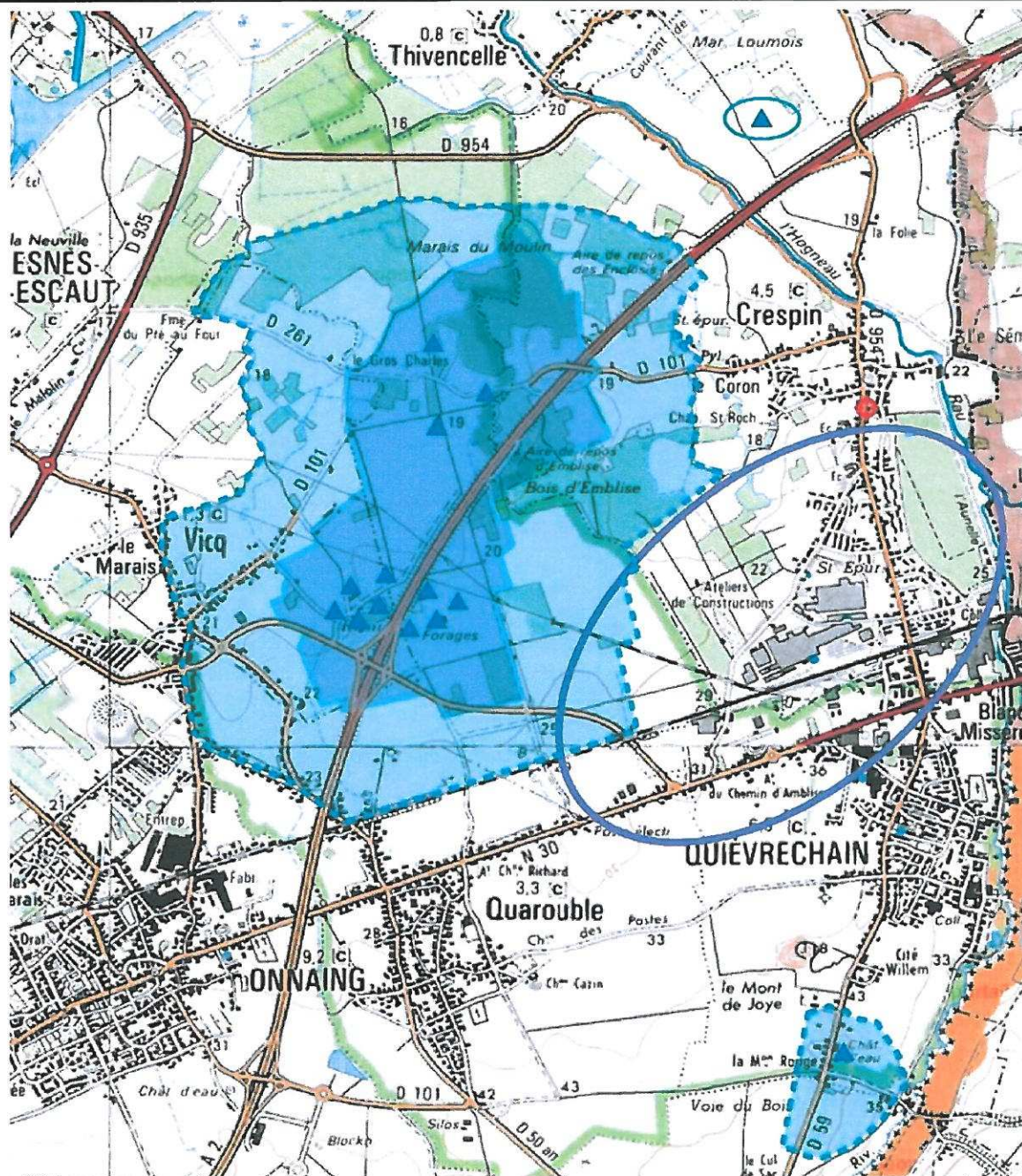


Photographies





PERIMETRE DE PROTECTION DES CAPTAGES



ROYAUME DE BELGIQUE

Source : Cartes IGN, www.geoportail.fr



Périmètre rapproché



Périmètre éloigné



Point de captage



Zone d'étude



Périmètre de protection non déterminé



DESSERTE DU BOMBARDIER - LIAISON RD50/RD954
COMMUNES DE CRESPIN/QUAROUBLE/QUIEVRECHAIN

